

Madame la Préfète du Loiret  
184 rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1

*Montargis, le 17 mai 2024*

**Lettre recommandée avec AR**

**Contrôle des listes électorales  
de la ville de Montargis**

**OBJET : contrôle des listes électorales de la ville de Montargis**

Madame la préfète

Je suis membre de la commission de contrôle des listes électorales de la ville de Montargis et je vous sollicite afin de m'assurer de bien comprendre la mission de cette commission, des moyens de contrôle en ma possession, les moyens de régularisation, ainsi que de mes droits d'accès aux dossiers.

En effet, lors de la commission de contrôle qui s'est réunie ce jeudi 16 mai 2024 au matin, nous n'avons contrôlé que les personnes, nouvellement inscrites sur les listes électorales, qui ont déposé un dossier.

Sur la ville de Montargis, aucune radiation n'est prononcée. Lorsque j'ai demandé à obtenir le listing des courriers de la propagande électorale des dernières élections et des cartes d'électeurs revenus en NPAI (« n'habite pas à l'adresse indiquée »). Les services de la mairie m'ont indiqué que ceux-ci ne sont ni communicables ni consultables par les membres de la commission de contrôle. J'ai tout de même cru comprendre que le nombre d'électeurs concernés est de l'ordre du millier.

Ayant accès au répertoire électoral, avant cette commission, j'ai mené par moi-même ma petite enquête en me focalisant sur les membres du conseil municipal, et j'ai constaté que près du quart de celui-ci n'a pas une adresse cohérente avec celle des listes électorales.

J'ai demandé à ce qu'on étudie les dossiers des conseillers municipaux de la ville de Montargis afin de lever mes doutes, mais les services de la mairie ont refusé que je regarde le moindre dossier.

Les services m'ont indiqué que mon rôle se limitait à contrôler uniquement les inscriptions faites par les services de la mairie des personnes qui ont déposé un dossier. D'après eux, les changements d'adresse au sein de la commune ne sont pas non plus vérifiables par la commission. Et aucune radiation n'ayant lieu, la commission ne peut proposer la moindre radiation.

**Alphonse PROFFIT**  
**Conseiller Municipal**  
**15 bd Anatole France**  
**45 200 Montargis**

*Contrôle des listes électorales  
de la ville de Montargis*

Aux vues de l'ampleur du nombre de courrier revenant en « N'habite pas à l'adresse indiquée », de l'impossibilité de contrôler la régularité des pièces, de l'absence de contrôle des mouvements au sein de la même commune, de l'absence de radiation, de la proportion de cas douteux au sein même des élus du conseil municipal, je vous indique que je n'ai aucune confiance sur la régularité des présentes listes. Je me permets également d'affirmer qu'en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales, je ne suis pas en mesure de contrôler la régularité des listes électorales de la ville de Montargis.

Ceci pose de nombreuses questions pour les élections européennes notamment pour :

- L'accès à la communication de la propagande électorale par tous les électeurs
- La véracité du taux de participation

À moyen terme, cela posera également de nombreuses questions pour les prochaines élections municipales, où il faut être électeur de la commune pour pouvoir être candidat sur une liste, puis pour siéger au conseil.

Je rappelle que lors des dernières élections municipales en 2020, d'autres listes ont entrepris des démarches pour faire radier des colistiers et qu'un colistier du maire actuel a été radié. Cette action a de mon point de vue pollué le débat et j'aspire à ce que les listes électorales soient régularisées avant que la campagne de 2026 ne commence.

En conséquence, je vous remercie par avance de bien vouloir :

- me préciser la mission de la commission de contrôle des listes électorales;
- me préciser les moyens de contrôles et de régularisation des listes électorales dont je dispose non seulement en tant que citoyen, mais également en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales;
- me préciser mes droits d'accès aux dossiers complets des personnes inscrites, radiées, ou en cours d'inscription, aux listings des courriers revenant en NPAI, et tout autre document contenant des faisceaux d'indices permettant de déceler les irrégularités dans les listes électorales.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

**Alphonse PROFFIT**  
*membre de la commission de contrôle des listes  
électorales de la ville de Montargis*